



# Ville de Schefferville

ORDONNANCE 2021-03-10

**OBJET : ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**ATTENDU QU'** en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la Loi concernant la Ville de Schefferville (L.R.Q., 1990, c. 43, a. 8), la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

**ATTENDU QUE**, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

**ATTENDU QU'** en vertu de la Loi concernant la Ville de Schefferville (L.R.Q., 1990, c. 43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance.;

**ATTENDU QUE** le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Caniapiscau est entré en vigueur le 15 janvier 2013;

**ATTENDU QU'** en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, un rapport annuel d'activités doit être produit et adopté par toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

**ATTENDU QUE** le Rapport annuel en sécurité incendie de la Ville de Schefferville doit être transmis à la ministre de la Sécurité publique par le directeur général de la MRC de Caniapiscau;

**ATTENDU** que l'administrateur a pris connaissance du Rapport d'activités 2020 du service de sécurité incendie de Schefferville;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu que l'administrateur, agissant pour et au nom de la Ville de Schefferville, sous l'autorité de l'article 8 de la Loi concernant la Ville de Schefferville (1990, chapitre 43),

- **ADOpte** le Rapport d'activités 2020 du Service de sécurité incendie et qu'une copie de celui-ci, ainsi qu'une copie de la présente ordonnance soient acheminées au directeur général de la MRC de Caniapiscau, M. Jimmy Morneau

La présente ordonnance entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée à Schefferville, le 9 mars 2021

Jean Dionne, administrateur

